



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20240213-B0008-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2024

Affichage : 15/02/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le treize du mois de février à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le lundi 05 février 2024.

Etaient présents : GIRARD Serge, Président, CARLIERE Frédéric, 1er Vice-Président, MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4^{ème} Vice-Présidente, FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président, BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente, JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président, ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau, SOLINAS Christian, 2^{ème} membre du bureau, PAUMELLE René, 3^{ème} membre du bureau, VANIER Pascaline, 4^{ème} membre du bureau

Excusés :

- DUBOCAGE Kevin, 2^{ème} Vice-Président,
- VANDERMEERSCH Aldric, 8^{ème} Vice-Président,

Pouvoir de :

- M. NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président à M. CARLIERE Frédéric, 1er Vice-Président,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	11
Quorum	8
Nombre de votants	12

Délibération n° B008/2024

OBJET : ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PASS'SPORT VACANCES

OBJET : ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PASS'SPORT VACANCES

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Considérant que la Communauté de Communes Campagne de Caux a en charge le dispositif Pass'Sport Vacances ;

Considérant la collaboration des associations sportives du territoire aux dispositif Pass'Sport Vacances ;

Il est nécessaire d'établir une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Campagne de Caux et les associations du territoire participant au dispositif Pass'Sport Vacances. L'objet de cette convention est de définir les obligations des deux parties.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **DE VALIDER** la convention de partenariat entre les associations et la Communauté de Communes Campagne de Caux dans le cadre du dispositif Pass'Sport Vacances;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

**Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE**